

SUBVENTION ASSOCIATION « LES AMIS DES ARTS »
CONCERNANT LE PROJET : «CONCOURS EUROPEEN »

Dans le cadre des activités CTL (Contrat Temps Libre), le service Jeunesse a répondu à un Concours Européen en liaison avec l'association Les Amis des Arts.

Il s'agit d'un concours d'affiche organisé par la Commission Européenne. Une équipe de 7 jeunes pennois y a participé.

En effet, à l'occasion de « l'Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous, vers une société plus juste », la Commission Européenne (Direction générale Justice, Liberté et Sécurité) a organisé un concours à destination de tous les jeunes européens sur le thème de la lutte contre les discriminations en Europe.

La Commission européenne a reçu 619 affiches et en a sélectionné 3 au niveau national, le vendredi 16 novembre 2007.

La production des jeunes pennois a été retenue dans le trio gagnant.

En conséquence, nos jeunes pennois doivent se rendre à la Commission Européenne à Paris (le Jeudi 29 Novembre 2007) pour participer à la remise des prix.

Pour ce faire et afin d'acheminer cette équipe ainsi que les adultes accompagnateurs (Responsable du service jeunesse, graphiste et un élu) à Paris, il convient de subventionner par le biais d'un partenariat (voir document ci-annexé) la somme de : **1 250,20€** à l'association « Les Amis des Arts ».

La somme comprend : l'achat de 10 billets SNCF aller/retour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé:

- APPROUVE le contenu du projet du partenariat
- AUTORISE Monsieur Le Maire a signer la convention a intervenir
- AUTORISE le versement d'une subvention de 1 250,20€ à l'association Les Amis des Arts
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget,
- SE PRONONCE comme suit:
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE

**PARTENARIAT
VILLES DES PENNES MIRABEAU / ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS
CONCERNANT UN PROJET DANS LE CADRE DU CEL
CONCOURS EUROPEEN**

ENTRE

La ville des Pennes Mirabeau, représentée par Monsieur Le Maire

ET

L'association « Les AMIS DES ARTS », représentée par sa Présidente Madame Michèle Garcia.

EXPOSE DE MOTIFS :

Dans le cadre du Contrat Temps Libre, le thème de la citoyenneté est un des axes de travail auquel l'association les Amis des Arts participe : salon du livre jeunesse, intervention d'auteurs dans les collèges, participation au Prix Chronos.

Des actions relatives à cette thématique ont été prévues dans ledit contrat en liaison avec l'association « Les Amis des Arts ».

La Commission européenne a organisé un concours intitulé : «l'Année Européenne de l'égalité des chances pour tous, vers une société plus juste », sur le thème la Non Discrimination.

C'est pourquoi un travail a été proposé en liaison avec l'association « Les Amis des Arts » aux élèves du collège Jacques Monod sur ce thème.

Trois affiches produites par les adolescents ont été envoyées à la Commission dans le cadre de ce concours. Parmi elle, une a été lauréate (voir ci - jointe)

En conséquence, l'équipe doit se rendre à Paris le 29 Novembre 2007 pour recevoir son prix auprès de la Commission européenne.

Il convient de souligner que l'affiche lauréate est sélectionnée pour concourir au niveau européen, les résultats seront connus courant décembre 2007.

En cas de victoire, les élèves pourraient être sollicités pour se rendre à Bruxelles.

Pour mener à bien ce projet :

IL A ETE CONVENU ET ARRET CE QUI SUIT :

1. la ville versera une subvention d'un montant de 1 250,20€ à l'association Les Amis des Arts correspondant aux frais de transport (SNCF) Aix TGV/PARIS le 29 novembre 2007
2. la ville mettra à disposition de l'association un animateur territorial et l'animatrice responsable du projet auprès des jeunes pour encadrer le groupe.
Un élu représentera la Ville auprès de la Commission Européenne.

Les obligations de l'association

- L'association devra faire la réservation des places TGV auprès de la SNCF pour les 7 jeunes et les 3 adultes accompagnateurs.
- L'association devra souscrire une assurance couvrant les risques de ce projet auprès d'une compagnie notoire solvable pendant toute la durée de la convention.

Le présent document de partenariat passé entre la Ville et l'Association a pour seule fonction de déterminer les conditions matérielles et de sécurité de l'action.

La Ville se dégage de toute responsabilité concernant les éventuels problèmes liés à l'action, ces derniers seraient imputables au seul organisateur responsable.

Fait aux Pennes Mirabeau, le

Le Maire des Pennes Mirabeau

La Présidente de l'association